

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/209

DEPOT D'UNE BENNE
RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la nouvelle demande présentée par la Pharmacie du Lac, pour déposer une benne de chantier devant son établissement au 8 rue du Général de Gaulle à Watten
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La pose d'une benne de chantier est autorisée sur l'emplacement de stationnement devant le 8 rue du Général de Gaulle pour le samedi 07/09/2024 de 8h00 à 20h00.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les autres véhicules devant le 8 rue du Général de Gaulle aux mêmes dates et horaires.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'établissement de la signalisation réglementaire. L'établissement s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Pharmacie du Lac
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 30/08/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Daniel DESCHODT.